



**Cheops**  
CONSEIL NATIONAL  
HANDICAP & EMPLOI  
DES ORGANISMES  
DE PLACEMENT  
SPÉCIALISÉS

---

**Le réseau CAP - EMPLOI**  
Handicap, recrutement & maintien





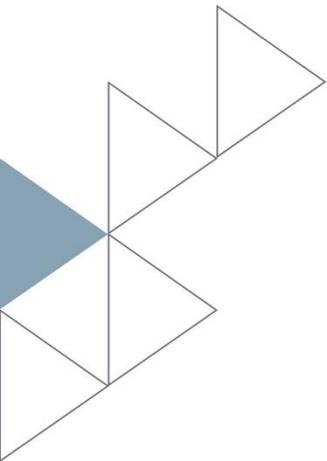
# Chiffres Cap emploi 2020



Conférence de presse : 28 mai 2021

[www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org)





**Monsieur Jean-Pierre BENALET**

Président de Cheops

**Madame Marlène CAPPELLE**

Déléguée Générale de Cheops

[www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org)





# Chiffres Cap emploi 2020



# L'accompagnement



**176 677** personnes  
toujours en  
accompagnement vers  
l'emploi (-2% vs 2019)  
(vs 2019 : t3 : -1%, t2 : -3%, t1: -3%)

**158 101** employeurs ayant  
mobilisé au moins un  
service Cap emploi  
(-2% vs 2019)  
(vs 2019 t3 : -4%, t2 : -6%, t1: -1%)

**42 136** salariés, agents de la  
fonction publique et travailleurs  
indépendants accompagnés  
pour un maintien dans l'emploi  
(-7% vs 2019)  
(vs 2019 t3 : -7%, t2 : -8%, t1: +4%)

**Un accompagnement des personnes et des employeurs en  
baisse sur 2020 mais adapté au contexte sanitaire**



## Les moyens mobilisés

**20 652** formations qualifiantes, diplômantes et certifiantes mises en œuvre

(-15% vs 2019)

(vs 2019 : t3 : -20%, t2 : -40%, t1: -5%)

**8 784** formations pré-qualifiantes et remises à niveau

(-28% vs 2019)

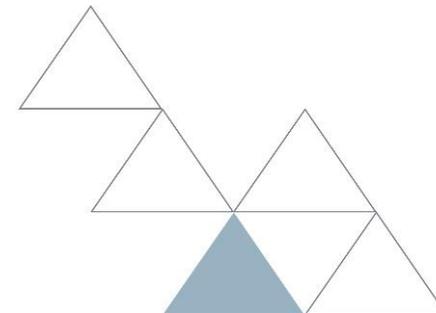
(vs 2019 : t3 : -32%, t2 : -62%, t1: -15%)

**1 053** Comptes Personnels de Formation (CPF) mobilisés dont **92%** sur des formations qualifiantes, diplômantes ou certifiantes (vs 90% en 2019)

(-33% vs 2019)

(vs 2019 : t3 : -42%, t2 : -84%, t1: -26%)

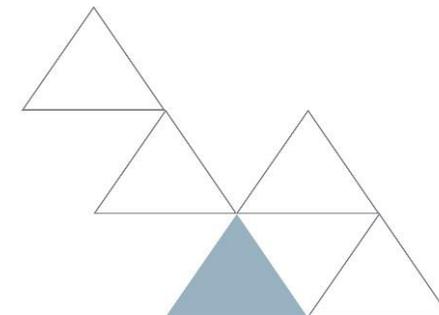
**Une mobilisation de l'axe formation pour les demandeurs d'emploi impactée par le premier confinement de mars 2020**



## Les moyens mobilisés

**9 519** Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)  
(-39% vs 2019)  
(vs 2019 : t3 : -43%, t2 : -96%, t1: -4%)

**Une baisse des PMSMP en 2020 liée à leur suspension lors du premier confinement et à une reprise progressive des prescriptions à partir de mai 2020**



## Les placements réalisés

**77 444** placements réalisés (tout type de contrat)  
(-9 % vs 2019)

(vs 2019 : t3 : -12%, t2 : -23%, t1: -2%)

**11 791** CDI  
(-23 % vs 2019)  
(vs 2019 : t3 : -24%, t2 : -36%, t1: -8%)

**1 675** créations d'activité  
(-21 % vs 2019)  
(vs 2019 : t3 : -20%, t2 : -40%, t1: -12%)



**Des placements fortement en baisse au second trimestre, atténuée en fin d'année par l'accompagnement personnalisé des Cap emploi**

# Les placements réalisés

## L'apprentissage : une exception remarquable en 2020 !

Avec un bon de 34% par rapport à 2019, les résultats sur le contrat d'apprentissage sont l'exception remarquable de cette année 2020. Les aides de droit commun et spécifiques ainsi que l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des employeurs dans la mobilisation

du contrat mais également la campagne de communication autour de l'apprentissage auront permis d'en faire la seule donnée de placement en hausse en 2020 et de limiter ainsi la baisse des placements en alternance. Il est également bon de rappeler que le public adulte bénéficiaire de l'obligation d'emploi est éligible au contrat d'apprentissage alors qu'il est limité aux moins de 26 ans pour le tout public.



**3 231** contrats en alternance réalisés  
Dont **2 077** contrats d'apprentissage  
(+**34%** vs 2019)  
(-8 % vs 2019)  
(vs 2019 : t3 : -21%, t2 : -71%, t1: -17%)

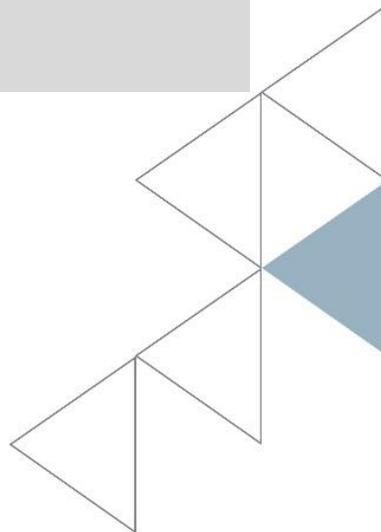
## Focus sur les entreprises adaptées

**4 718** placements ont été réalisés au sein des entreprises adaptées suite à une orientation par le Cap emploi.  
(-6 % vs 2019)

*(vs 2019 : t3 : -9%, t2 : -20%, t1: -11%)*



**Le partenariat au niveau territorial développé par les Cap emploi avec les entreprises adaptées a permis de répondre aux besoins en recrutement en 2020.**



## Le maintien dans l'emploi

**18 744** maintiens réalisés soit un taux de maintien de **92%** sur les parcours clos (hors causes exogènes)  
(-11 % vs 2019)

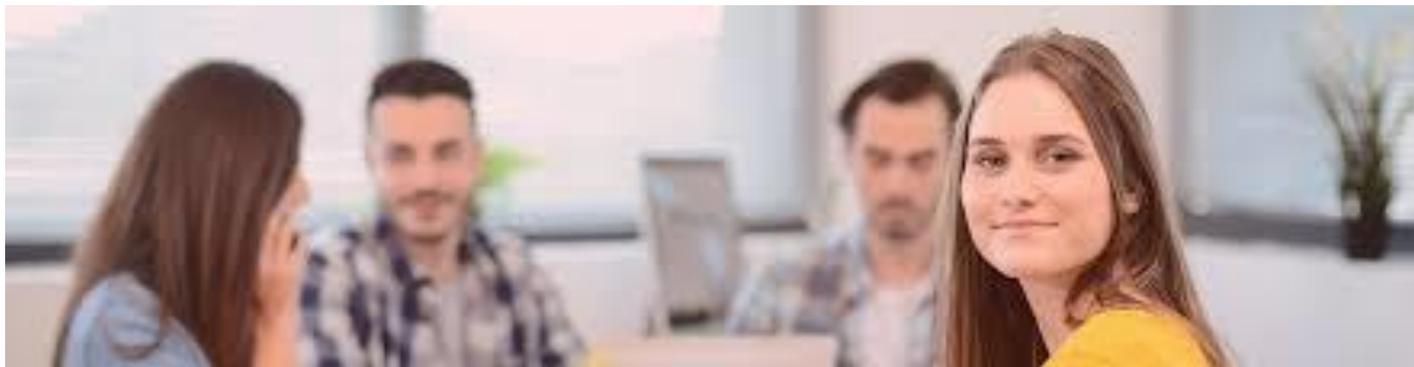
(vs 2019 : t3 : -14%, t2 : -10%, t1: +19%)

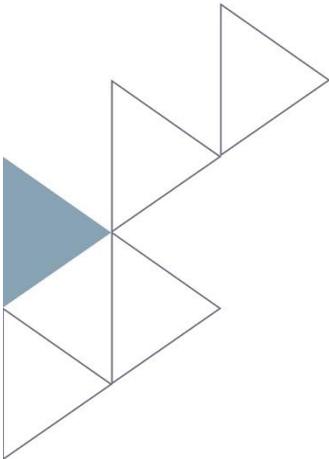
**Le maintien dans l'emploi : une baisse des signalements qui impacte l'activité des Cap emploi mais une qualité des interventions toujours présente**



**115 215** Conseils en Evolution Professionnelle délivrés  
soit une progression de **13%** vs 2019  
(vs 2019 : t3 : +15%, t2 : 77%, t1: +686%)

**L'accompagnement à l'évolution et à la transition professionnelle en hausse en 2020 pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap**





# Focus Crise sanitaire



## Crise sanitaire 2020- 2021

**16 mars 2020** : fermeture des locaux Cap emploi  
Les équipes se sont adaptées pour l'accompagnement à distance des personnes et des employeurs - [Bilan](#)

**11 mai 2020**: Reprise progressive de l'accueil du public et des visites employeurs pour les RDV d'urgence dans un premier temps

**Confinements octobre 2020 et Avril 2021** : En tant qu'acteur du service public de l'emploi, les Cap emploi assure une continuité de service. Accueil des bénéficiaires sur RDV dans les locaux . Maintien des RDV à distance. Maintien des visites en entreprises.



# Crise sanitaire 2020- 2021

Des aides exceptionnelles ont été mises en place pour faire face à la situation

- Mesures exceptionnelles de l'AGEFIPH
- Mesures exceptionnelles du FIPHFP
- Le plan 1 jeune 1 solution
- Mesure exceptionnelle d'aide à l'embauche des Travailleurs Handicapés

## Accompagnement de Veille par les Cap emploi

L'action de veille proactive des Cap emploi s'est concrétisée à l'été 2020 afin de répondre aux enjeux de prévention de la désinsertion professionnelle.

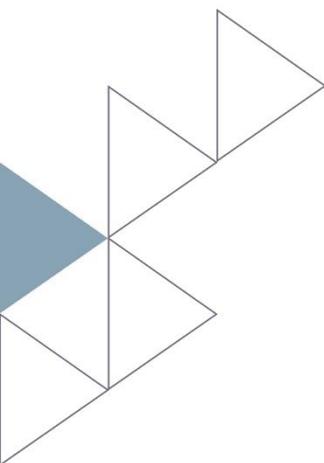
Cet accompagnement financé par l'Agefiph a été mis en place à l'été 2020 et a vocation à perdurer sur une partie de l'année 2021.

Le public cible de cet accompagnement : Les entreprises et les personnes en situation de handicap du secteur privé ainsi que les travailleurs indépendants et les travailleurs non-salariés en situation de handicap :

- Placées par Cap emploi dans les 6 derniers mois qui précèdent le début de la crise sanitaire
- Maintenus par Cap emploi dans les 12 derniers mois qui précèdent la crise sanitaire
- Repérées par le Cap emploi comme étant à risque fort de désinsertion professionnelle au regard du contexte et de la nature de leur handicap

L'action s'est déroulée en deux temps :

- Temps 1 : passer en revue l'ensemble de la cible d'août à novembre 2020
- Temps 2 : revoir dans les 3 mois suite au temps 1 les situations pour lesquelles aucune difficulté n'a été identifiée de prime abord pour sécuriser le parcours



# Point d'actualité Rapprochement Pôle emploi – Cap emploi



**Le taux de chômage** des bénéficiaires de l'obligation d'emploi était de 16% en 2019 contre 8% pour l'ensemble de la population active. (INSEE, enquête emploi 2019)

**L'obligation d'emploi** prévue à l'article L.5212-2 du code du travail implique que tout employeur (public ou privé) occupant au moins 20 salariés ou agents doit employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de son effectif.

## **Des volontés gouvernementales**

- A l'issue du Comité Interministériel du Handicap (CIH) du 25 octobre 2018, le Premier ministre a appelé de ses vœux la construction d'une société inclusive notamment par la simplification du fonctionnement du service public de l'emploi « à travers une coordination renforcée et un rapprochement de Pôle emploi et Cap emploi au sein du service public de l'emploi ».
- Cette perspective a été confirmée par le Comité interministériel de la transformation publique du 29 octobre 2018, qui a inscrit dans le programme de transformation du ministère du travail « le rapprochement entre Cap emploi et Pôle emploi et la transformation de l'offre de services en direction des personnes handicapées, en intégrant l'ensemble des opérateurs ».

## Objectifs du rapprochement

**Un lieu unique d'accompagnement**

**une offre de services commune et intégrée**

## 4 AMBITIONS

01

**Améliorer le recrutement de tous les demandeurs d'emploi en situation de Handicap et réduire leur taux de chômage**

02

**Construire une offre de services commune et inclusive pour :**

- Eviter la rupture des parcours et rompre avec la logique des silos
- Présenter des services adaptés aux personnes en situation de Handicap et aux employeurs

03

**Mettre en place une réelle complémentarité entre Pôle emploi et le réseau des Cap emploi :**

- Renforcer nos expertises par le renforcement de nos compétences respectives pour répondre efficacement aux besoins
- Définir des objectifs de territoire co-portés par le binôme DT / Directeur de Cap emploi

04

**Renforcer les partenariats avec les acteurs économiques, institutionnels et associatifs au niveau national et territorial**

Concrètement, les conseillers Cap emploi en charge de l'accompagnement vers l'emploi sont amenés à intervenir en synergie avec les conseillers Pôle emploi au sein des agences locales de Pôle emploi.

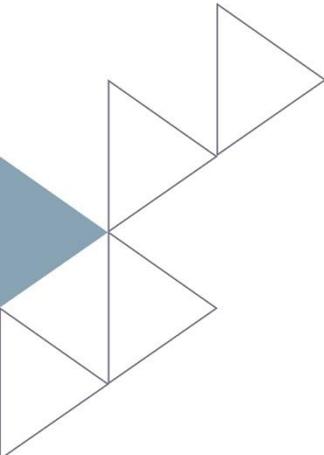
## **Pour les demandeurs d'emploi**

Chaque demandeur d'emploi en situation de handicap peut ainsi bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins. L'enrichissement du diagnostic initial et la mise en place d'un diagnostic croisé permettent d'améliorer l'orientation des demandeurs d'emploi dans l'accompagnement, en interrogeant son autonomie, sa proximité par rapport au marché du travail, son rétablissement (comment il envisage son handicap) et la compensation, c'est-à-dire ce qu'il faut mettre en place pour compenser un handicap en situation de travail.

Le demandeur d'emploi en situation de handicap n'a plus à se poser de questions : il bénéficiera dans son agence locale de l'expertise et des services des deux réseaux. Demain, les demandeurs d'emploi en situation de handicap n'auront plus à changer de lieu d'accompagnement et à réitérer leurs démarches auprès de deux organismes différents.

## **Pour les employeurs**

Pour les employeurs, il s'agira de s'appuyer sur la complémentarité, et la puissance des deux réseaux avec un interlocuteur unique pour mobiliser tous les dispositifs et aides existants.



# Les conventions et partenariats



## Les conventions et partenariats 2020

*rappel*



Cheops est membre de la commission des politiques d'intervention de l'Agefiph.



Cheops est membre du comité national du Fiphfp



Convention entre Cheops et l'APEC



Convention entre Cheops et Hello Handicap

## Les conventions et partenariats 2020

20 novembre 2020 , signature de la convention quinquipartite entre l'Etat, Pôle emploi, Cheops - réseau Cap emploi , l'Agefiph et le Fiphfp lors du déplacement ministériel sur le site de Cergy dans le Val d'Oise.



### Les différents signataires:

- Madame Elisabeth BORNE, Ministre du Travail
- Madame Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées
- Monsieur Jean BASSERES, Directeur Général de POLE EMPLOI
- Monsieur Jean-Pierre BENALET, Président de CHEOPS le réseau des Cap emploi
- Madame Malika BOUCHEHIOUA, Présidente de l'AGEFIPH
- Monsieur Marc DESJARDINS, Directeur du FIPHFP

La convention, qui aborde notamment le rapprochement Pôle emploi Cap emploi, a comme périmètre d'intervention l'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap et l'appui aux employeurs publics et privés dans le recrutement et dans l'insertion dans l'emploi des nouveaux salariés agents publics

### Les ambitions sont multiples:

- une offre de services plus lisible et plus accessible
- des interventions articulées et complémentaires
- une dynamique d'amélioration continue
- un engagement renforcé

# La lettre d'engagement employeurs – Cap emploi 2020

## LA LETTRE D'ENGAGEMENT, LA TRADUCTION DES PARTENARIATS NOUÉS PAR LES CAP EMPLOI AVEC LES EMPLOYEURS



Le réseau des Cap emploi a souhaité mettre en lumière sa relation avec les employeurs pour l'inclusion des personnes handicapées en les invitant à signer la lettre d'engagement "Emploi et handicap : un accompagnement global pour une inclusion réussie". 324 employeurs ont répondu à cette invitation !

[En savoir plus](#)

## Les conventions et partenariats 2021



réinventons / notre métier

### Convention entre Cheops et Axa

Avril 2021



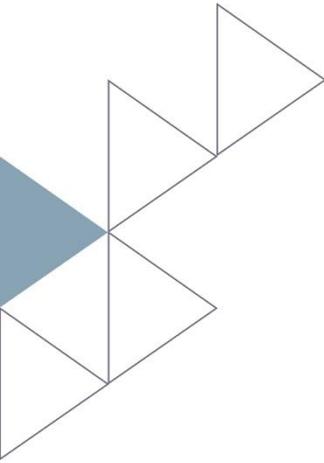
Une convention Agefiph-Cheops est en cours.



Convention entre Cheops et l'Unea en cours de renouvellement



Convention entre Fagerh et Cheops est en cours de renouvellement



# L'agenda 2021



# L'agenda 2021

**Alternance**  
par  
**DuoDay**  
Et si on commençait  
par un contrat d'alternance ?

Alternance par  
DuoDay  
27 mai – 06 juin  
2021



Conférence de  
presse sur l'activité  
2020 des Cap emploi  
le 28 mai 2021

Le Congrès Cheops à  
Perpignan les 22-23-24  
septembre 2021



Semaine européenne pour l'emploi  
des personnes handicapées (SEEPH)  
du 12 novembre au 2 décembre 2021



DuoDay 2021 durant la  
SEEPH 18 novembre  
2021



## CONTACTS PRESSE

### Les Grenades

Relations médias

Martine SAVARY

[martine@geckotom.com](mailto:martine@geckotom.com)

Tél : 06 64 25 66 59

### Cheops

Conseillère communication

Carole POIROT

[carole.poirot@cheops-ops.org](mailto:carole.poirot@cheops-ops.org)

Tel : 07 88 32 86 24



Retrouvez toute notre  
actualité sur le site  
[www.cheops-ops.org](http://www.cheops-ops.org)